Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_098-DE

ASSEMBLEES

DCC26-098

OBJET : ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Monsieur Christian SORIEUX, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Par délibération du 14 avril 2026 (DCC26-047), le Conseil communautaire a fixé la composition du Bureau communautaire à 21 membres : le Président, 7 Vice-président(e)s et 13 autres membres. Par délibération du même jour (DCC26-049), il a procédé à l'élection de ces 13 autres membres.

À la suite de la démission de Madame Cindy THIERY de ses fonctions de maire de Coësmes et de l'élection de Monsieur Yannick COLLIOT en qualité de maire de cette commune, il a été proposé de maintenir le principe d'une représentation de l'ensemble des maires au sein du Bureau communautaire.

Pour rappel, la composition du Bureau communautaire a été fixée comme suit :

	Nombre
Vice-président(e)s :	7
Autres membres du bureau (membres supplémentaires) :	14
Président(e) de Roche aux Fées Communauté :	1
Nombre de membres total du Bureau communautaire :	22

Madame Cindy THIERY demeurant membre du Bureau communautaire, le Conseil communautaire a, par délibération du 29 septembre 2026, porté le nombre des autres membres du Bureau de 13 à 14. **Il convient désormais de procéder à l'élection de ce 14e membre.**

2. RAPPEL DE LA PROCEDURE

L'élection des autres membres du Bureau communautaire se déroule dans les conditions de l'article L2122-7 du CGCT concernant les maires, applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-2 du même Code.

L'élection des autres membres du Bureau communautaire se déroule :



- au **scrutin secret** ;
- au **scrutin uninominal** ;
- à la **majorité absolue** aux 2 premiers tours ;
- à la **majorité relative** au 3ème tour.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_098-DE

3. APPEL A CANDIDATURES

Aucune disposition n'impose une déclaration préalable de candidature. Les suffrages peuvent valablement se porter sur tout membre du Conseil communautaire, à chacun des tours. Monsieur Yannick COLLIOT, maire de Coësmes, est candidat.

4. DEROULE DU SCRUTIN

Le Conseil communautaire est invité à procéder à l'élection du 14ème autre membre du Bureau communautaire.

5. RESULTAT DES SCRUTINS[1] (PROCES-VERBAL D'ELECTION)

Conseiller supplémentaire 14 :
CANDIDAT
• Monsieur Yannick COLLIOT

RESULTAT DU SCRUTIN	1 tour
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins déposés) :	39
A DEDUIRE : Nombre de bulletins blancs :	6
A DEDUIRE : Nombre de bulletins nuls :	2
RESTE : Nombre de suffrages exprimés :	31
Majorité absolue (ou relative au 3ème tour) :	16
Résultat :	31 voix

[1] Les bulletins blancs et nuls doivent être conservés et annexés au procès-verbal, sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés, selon l'article L66 du code électoral.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_098-DE

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-7, L5211-2 et L5211-10,

Vu les délibérations du Conseil communautaire :

- *du 14 avril 2026 (DCC26-047) portant sur la détermination de la composition du Bureau (fixation du nombre de vice-président(e)s et des autres membres),*
- *du 29 septembre 2026 (DCC26-097) modifiant la composition du bureau communautaire (ajout d'un autre membre),*

Vu le procès-verbal de l'élection du 14ème autre membre du bureau communautaire,

Vu les résultats du scrutin,

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Le Conseil communautaire décide :

- ***De proclamer élu membre supplémentaire du Bureau communautaire, pour la durée de son mandat:***

	Conseiller communautaire	*Qualité*	*Commune*
14.	*Monsieur Yannick COLLIOT*	*Maire*	*Coësmes*

- ***De prendre acte de l'installation immédiate dudit conseiller communautaire élu en qualité de membre du Bureau communautaire ;***

- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son Représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.*

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_098-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via [illegible] septembre 2026, s'est réuni le 29 septembre 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, M Cyprien ESNAULT, M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	Mme Amélie AUBERT-PLARD, Mme Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, Mme Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

AMANLIS	Mme Nelly TANVERT *(donne pouvoir à M Loïc GODET)*
ESSE	Mme Yvette SAULNIER *(donne pouvoir à M Alexis-Nicolas DELSAUT)*
JANZE	Mme Emmanuelle CLOUET, *(donne pouvoir à M Frédéric POTIN)* Mme Lucie FILEAUX, Mme Jennifer MAILLARD, M Éric PINEAU
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mme Pascaline MARION *(donne pouvoir à M Yoann CADO)* Mme Graziella VALLÉE

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (35 présents / 4 pouvoirs)

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 01/10/2026
Qualité : Président

Christian SORIEUX

Le Secrétaire de séance,

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 02/10/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance

F